

MAISON DE RETRAITE SAINT LOUIS

16, Rue du Docteur L. Thivrier

03600 COMMENTRY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale de l'Association Maison Saint Louis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Saint Louis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents présentés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels, comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montluçon,
Le 20 février 2020,

Le commissaire aux comptes,

Cécile MIARD



BILAN ACTIF

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	5 083,00	5 083,00		844,80
Autres immobilisations incorporelles	192 116,94	46 887,64	145 229,30	159 941,23
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	7 383 123,03	2 927 821,18	4 455 301,85	4 659 714,35
Installations techniques, matériels	690 087,96	507 962,31	182 125,65	179 789,57
Autres immobilisations corporelles	451 011,49	390 685,41	60 326,08	71 366,82
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Particip. et créances rattach. à des part.	299,12		299,12	288,62
Autres titres immobilisés	165,43		165,43	165,43
Prêts				
Autres immobilisations financières	622,52		622,52	1 245,09
TOTAL (I)	8 722 509,49	3 878 439,54	4 844 069,95	5 073 355,91
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (1)				
Créances redevabl. et cptes rattach. (2)	19 118,92		19 118,92	
Autres	41 285,77		41 285,77	73 204,49
Valeurs mobilières de placement	2 319 951,00		2 319 951,00	2 304 601,00
Disponibilités	732 945,28		732 945,28	652 399,71
Charges constatées d'avance (1)	1 458,16		1 458,16	1 458,16
TOTAL (III)	3 114 759,13		3 114 759,13	3 031 663,36
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 837 268,62	3 878 439,54	7 958 829,08	8 105 019,27

(1) Dont à moins d'un an

61 862,85

74 662,65

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont créances mentionnées à l'Art R314-96 du CASF



BILAN PASSIF

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 952 327,56	5 952 327,56
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et Legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	15 000,00	15 000,00
Réserve de compensation	118 250,76	134 956,19
Excédents affectés à la couverture du BFR		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-180 693,73	-139 636,40
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-13 700,00	-13 700,00
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	63 199,77	66 465,73
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-16 076,39	-61 028,72
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	865 475,40	900 056,73
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	15 958,04	21 088,04
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droit		
TOTAL (I)	6 819 741,41	6 875 529,13
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 600,00	
Fonds dédiés	4 480,09	4 480,09
TOTAL (III)	15 080,09	4 480,09
DETTES (4)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	726 930,57	778 011,77
Emprunts et dettes financières divers (3)	585,00	585,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 651,64	110 714,92
Dettes fiscales et sociales	310 841,65	318 007,57
Redevables créditeurs		659,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	5 998,72	17 031,38
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 124 007,58	1 225 010,05
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 958 829,08	8 105 019,27

(1) Dont compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(1) Dont compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an

(4) Dont à moins d'un an

675 765,72
448 241,86

726 930,43
502 559,71



COMPTE DE RÉSULTAT

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Prestation de services	32 789,44	37 936,99
Production vendue de travaux		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarifications	2 890 859,12	2 820 928,42
Subventions d'exploitation et participations	8 519,69	44 615,02
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	43 341,67	32 255,05
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 975 509,92	2 935 735,48
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	156 740,01	146 229,68
Variation de stocks d'approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	211 992,42	227 980,06
Services extérieurs et autres *	179 228,75	189 260,28
Impôts, taxes et versements assimilés		
sur rémunérations	168 354,90	135 918,37
autres	17 458,68	16 218,37
Charges de personnel		
salaires et traitements	1 455 546,88	1 445 115,69
charges sociales	528 062,21	606 791,38
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	325 974,39	323 506,78
des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations et aux provisions sur actif circulant		
pour risques et charges d'exploitation	10 600,00	
Autres charges	1,70	23 365,62
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 053 959,94	3 114 386,23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-78 450,02	-178 650,75
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations et des immobilisations financières		
Revenus des VMP, escomptes obtenus, autres produits financiers	29 829,03	65 312,49
Reprises sur provisions, dépréciations		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	29 829,03	65 312,49
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 652,73	11 401,79
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	10 652,73	11 401,79
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	19 176,30	53 910,70

COMPTE DE RÉSULTAT

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion exercice antérieurs	486,00	
Sur opérations en capital	37 581,33	38 581,33
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
Reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées	5 130,00	5 130,00
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		20 000,00
Transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	43 197,33	63 711,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion exercice courant exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
Dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	43 197,33	63 711,33
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-16 076,39	-81 028,72
TOTAL DES PRODUITS	3 048 536,28	3 064 759,30
TOTAL DES CHARGES	3 064 612,67	3 125 788,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-16 076,39	-61 028,72

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

486,00

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

43 197,33

63 711,33



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 7 958 829,08 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -16 076,39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/03/2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association oeuvrant dans le secteur médico-social, les comptes ont été établis conformément à l'instruction comptable M22.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	8 à 100 ans
- Matériels et outillages	5 à 20 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et inf.	3 à 10 ans
- Mobilier	5 à 20 ans



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL	194 755		1 485
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			960
CORPORELLES	Terrains	7 221 374		38 251
	Constructions			
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.	155 148		49 363
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	675 881		
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
Autres immos corporelles				
Matériel de transport	13 890			
Matériel de bureau & mobilier informatique	429 880		7 242	
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		8 496 174		94 856
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	289		11
	Autres titres immobilisés	165		
	Prêts et autres immobilisations financières	1 245		
TOTAL		1 699		11
TOTAL GENERAL		8 692 628		97 311

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL			196 240	
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			960	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre		31 650	7 227 975	
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			155 148	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		35 156	690 088	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
Autres immos corporelles					
Matériel de transport			13 890		
Mat. bureau, inform., mobilier			437 121		
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			66 807	8 524 222	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			299	
	Autres titres immobilisés			165	
	Prêts & autres immob. financières		623	623	
TOTAL			623	1 087	
TOTAL GENERAL			67 429	8 722 509	

ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL	33 969	17 855		51 824
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		146		146
Terrains					
Constructions		2 716 808	242 663	31 650	2 927 821
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		496 091	47 027	35 156	507 962
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport		510	2 778		3 288
Mat. bureau et informatiq., mob.		371 893	15 504		387 397
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	3 585 303	307 973	66 807	3 826 469
	TOTAL GENERAL	3 619 272	325 974	66 807	3 878 440

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	623		623
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	19 119	19 119	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	26 445	26 445	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	14 841	14 841		
Charges constatées d'avance	1 458	1 458		
TOTAUX		62 485	61 863	623
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 458
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 458

PRODUITS À RECEVOIR

Ils correspondent à :

- des remboursements de formation : 6 748.94 €
- Aide sociale en cours : 7 051.29 €
- remboursement ASP : 293.81 €
- remboursement AG2R 2016 : 486
- règlement Acropole décembre : 261.06 €



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Les résultats LEG et BOUCE 2018 (-10 500.81 euros) et les incidences congés payés et amortissements (-15 060.99 euros) suite aux passage comptes annuels/compte administratifs ont été affectés en report à nouveau. Le résultat dépendance 2018 a été refusé par le Conseil Général et affecté en report à nouveau pour -15 495.53 €

Les résultats sous contrôle des tiers financeurs comprennent:

- les résultats administratifs 2018 pour 6 131.72 euros (à l'exception de celui du soin affecté directement en réserve de compensation pour 16 705.43 € et celui de la dépendance en RAN)
- la reprise des résultats antérieurs intervenue suite aux décisions du Conseil Général (9 397.68 euros).

La provision pour renouvellement des immobilisations a été reprise pour 5 130 euros à hauteur des amortissements pratiqués pour les frais d'évaluation et le groupe électrogène.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 952 327,56			5 952 327,56
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves	149 956,19		16 705,43	133 250,76
Report à nouveau	-139 636,40		41 057,33	-180 693,73
Dépense refusée par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-13 700,00			-13 700,00
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	66 465,73		3 265,96	63 199,77
Dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-61 028,72	61 028,72		
Subventions d'investissement non renouvelables	900 056,73		34 581,43	865 475,30
Provisions réglementées	21 088,04		5 130,00	15 958,04
Immobilisations grevées de droit				
TOTAUX	6 875 529,13	61 028,72	100 740,15	6 835 817,70



ANNEXE

En Euro

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS
--

La provision pour fonds dédiés (concernant uniquement la section SOIN) comprend des fonds pour financer les indemnités chômage : 4 480.09 euros



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	726 931	51 165	193 164	482 602
Emprunts & dettes financiers divers (1)(2)	585	585		
Fournisseurs & comptes rattachés	79 652	79 652		
Personnel & comptes rattachés	86 297	86 297		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	195 576	195 576		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	28 969	28 969		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 999	5 999		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 124 008	448 242	193 164	482 602

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	130 308
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 104
TOTAL DES CHARGES À PAYER	133 412



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 302 758,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1,00 %
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	65 ans
Population retenue :	CDI
Tx croissance salaire :	1%

Ce montant d'IFC comprend les charges sociales. La convention collective retenue est l' hospitalisation privée à but non lucratif.



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 936	5 815
TOTAL	5 936	5 815



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

- Les produits exceptionnels comprennent :
- la quote-part subvention : 34 581.33 €
 - une régularisation 2018 : 486 €
 - la reprise provision réglementée : 5 130 €



ANNEXE

MAISON SAINT LOUIS
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

Tableau de passage des Comptes Annuels au Comptes Administratifs				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Comptes annuels	-10 568,08	-28 894,97	23 386,66	-16 076,39
Incidence amts + Reprise provision	-8 140,63			-8 140,63
Incidence variation congés payés	-2 526,00			-2 526,00
Incidence résultat Bouce+Leg	-21 899,52			-21 899,52
Comptes administratifs	664,81	-28 894,97	23 386,66	-4 843,50
Affectation des résultats antérieurs	25 897,88	21 440,99		47 338,87
Comptes Administratifs après affectation	26 562,69	-7 453,98	23 386,66	42 495,37

Résultat sous contrôle des autorités de tarification			
Les résultats sous contrôle restant au bilan au 31/12/2019 soit 63 199,77 € concement les années 2015 à 2018 et se ventilent de la manière suivante :			
Section	Hébergement	Dépendance	TOTAL
Résultat 2015 affecté en 2019		21440,99	21 440,99
Résultat 2016 affecté en 2019	-4 467,37		-4 467,37
Résultat 2016 affecté en 2020	-4 467,00		-4 467,00
Résultat 2017 affecté en 2019	30365,25		30 365,25
Résultat 2017 affecté en 2020		14196,12	14 196,12
Résultat 2018 affecté en 2020	6131,78		6 131,78
TOTAL	27 562,66	35 637,11	63 199,77

